



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Décision de la Présidente
Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210226-DEC-021-AR-00001
N° 2021-AR-00001
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(HAUTE-VIENNE)

Marché n° 2021-00003 relatif à la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale – attribution lot 3

La Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-9,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R 2122-2,
Vu la délibération 02-2021 de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière portant attribution du marché de travaux pour la rénovation et mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale,
Vu la délibération 46-2020 de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire à la Présidente et au Bureau,

DECIDE

ARTICLE 1 - Le marché n°2021-00003 relatif au lot 3 Etanchéité pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'école de musique intercommunale est attribuée à l'entreprise SASU SEC – rue du moulin du gué – 87 000 Limoges, pour un montant de 4 860,98€ HT, en application des prix unitaires et forfaitaires définis dans sa décomposition de prix.

ARTICLE 2 – La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de Communes et sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes.

ARTICLE 3 – Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait à Eymoutiers, le 26/02/2021

La Présidente

Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

